

Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Accueil

Monsieur HEUDE
Maire de Ernée

Je vous souhaite la bienvenue à tous et vous remercie d'être venus si nombreux à cette réunion d'information. Je remercie également les représentants de la CNDP de nous avoir proposé cette réunion dite de proximité, évidemment nécessaire compte-tenu des enjeux du projet THT. Nous avons en effet besoin d'une information précise et complète. Je souhaite que cette réunion nous donne satisfaction.

Notre société de consommation a de réels besoins en énergie, mais elle génère également des exigences pouvant s'avérer perverses pour notre santé ou encore notre environnement. Dans quel état laisserons-nous notre planète à nos enfants ? Je souhaite que notre débat se déroule dans le respect de toutes les opinions et personnes.

Introduction

Monsieur BLONDIAUX
CPDP THT

J'ai la lourde charge d'officier aujourd'hui en lieu et place du Président Giblin qui vous présente ses excuses. Je vous remercie tous de votre présence pour cette dixième réunion de notre débat, qui durera quatre mois. Ces réunions thématiques sont destinées aux résidents de l'ensemble du territoire concerné par le projet. Cinq réunions ont déjà eu lieu, dans les trois départements principalement concernés. Deux réunions auront prochainement lieu en Ille-et-Vilaine et dans la Manche. Ce débat a donné lieu à un très grand nombre d'interventions : 24 cahiers d'acteurs publics, 3 000 participants aux réunions, 722 questions écrites par Internet et 10 500 visites sur notre site.

A quoi sert le débat public ? Le débat public se situe très en amont du projet, alors qu'aucune décision n'est encore arrêtée. Il est un lieu d'information, un moment d'échange d'arguments et de réponses du maître d'ouvrage aux questions des participants. Je précise que tous les membres de la Commission sont neutres : notre seul objectif est d'assurer la transparence du débat. Nous avons été choisis en fonction de nos expériences professionnelles. Nous sommes totalement indépendants. Nous présenterons un compte rendu faisant état de la manière dont le débat s'est déroulé. En aucun cas, nous ne prendrons position. Nos conclusions seront reprises par la Commission Nationale du Débat Public, en avril, qui en tirera un bilan. Puis, RTE, le maître d'ouvrage, disposera de trois mois pour rendre publique sa décision : va-t-il poursuivre le projet, l'abandonner ou le remettre à l'étude ?

Je souhaite que cette réunion se déroule de façon sereine. Le débat public est une forme de consultation récente : nous devons en donner une image à la hauteur des enjeux.

Monsieur BONNEAUD

La réunion d'aujourd'hui s'organise autour de cinq thématiques. Pour en parler, nous avons invité, aux côtés des représentants de RTE, Messieurs Herz et Desquilbet, Monsieur Quinton, représentant de la Confédération Paysanne de Mayenne, Monsieur Demas, Représentant de Mayenne Survoltée et Monsieur Dutertre, Conseiller Général d'Ernée.

Je vous remercie par avance de poser vos questions au fur et à mesure du traitement des cinq thèmes.

Monsieur LAMY

Une enquête publique a eu lieu en février 2005 à l'Etang Bertrand. Elle portait sur une réactance 2 remplacée en réactance 3 au poste de Menuel. Il était mentionné que l'électricité proviendrait de Flamanville 1, 3 et 4, alors que le site ne comporte que deux réacteurs. Qu'en est-il exactement ?

Monsieur HERZ

Il s'agissait de remplacer une réactance qui faisait du bruit par une autre. Flamanville 1, 2, 3 et 4 désignent les lignes électriques (deux lignes doubles) qui relient Flamanville au poste de Menuel. Nous sommes désolés si le dossier n'a pas été présenté de façon suffisamment claire. Il n'a pas de lien avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Monsieur LAMY

Ces lignes sont relativement importantes. Les personnes présentes ce jour sont donc en droit de les connaître.

Monsieur HERZ

La carte du réseau français à 400 000 volts figure notre dossier du maître d'ouvrage. Elle est en outre disponible sur le site internet de RTE.

De la salle

Pourquoi aucun député ni sénateur ne participent au débat, alors qu'ils ont voté la mise en place de cette ligne ?

Monsieur BLONDIAUX

Un conseiller général est présent ce jour, mais il est vrai que lors des débats publics, les représentants élus ne tiennent en général pas à être présents à la tribune.

Le projet de ligne à très haute tension apporte-t-il un réel bénéfice à l'alimentation des trois régions ?

Monsieur BLONDIAUX
CNDP THT

Ce thème de la consommation du Grand Ouest a d'ores et déjà été abordé lors de notre première réunion, à Rennes. La justification de la ligne est-elle à rechercher dans une réponse aux besoins de consommation ? EPR et THT suffiront-ils à répondre à la demande ? RTE estime cette nouvelle liaison nécessaire, mais ne la juge pas suffisante pour apporter une réponse complète au problème électrique notamment de la Bretagne. Quel regard porter sur les prévisions de demande d'électricité et les scénarios alternatifs fournis par RTE ? La CPDP a sur ce point constitué un groupe de travail qui rendra ses conclusions au début du mois de février.

Dans la continuité de ces questions qui concernent l'énergie et son transport, l'EPR et la ligne THT, d'autres ont été posées sur l'utilité de deux débats publics : fallait-il que la CNDP organise un seul débat EPT + THT ?

De la salle

La production de Flamanville 1, 2 et 3 sera certainement très importante, mais à quoi servira le courant produit lors des périodes creuses ? En effet, la Mayenne ne connaît aucun problème d'approvisionnement. Il vaudrait donc mieux inciter les habitants à consommer moins.

Monsieur HERZ

La mission de RTE est le transport de l'électricité des producteurs vers les consommations. En France, l'électricité nucléaire est utilisée en base. Par ailleurs, lors de la canicule de 2003, nous avons failli connaître un déséquilibre entre la production et la consommation qui aurait pu conduire à du délestage. Les pouvoirs publics, EDF et RTE en ont déduit qu'en été, il valait mieux faire fonctionner les centrales en bord de mer, plutôt qu'en bord de rivière. Je suppose donc que les producteurs nucléaires en bord de mer auront tendance à faire fonctionner leurs centrales dans ces périodes.

De la salle

La France a effectivement besoin d'une production nucléaire de base, mais la production actuelle semble largement suffisante.

Monsieur QUINTON

En 2003, EDF a surtout rencontré un problème de refroidissement de ses centrales. Mais de toutes façons, l'électricité doit être produite localement, l'EPR de Flamanville est donc inutile.

Monsieur DESQUILBET

En France, la consommation est répartie sur tout le territoire, tout comme les centrales. Par ailleurs, dans nos métiers, nous devons anticiper les futures consommations. Pour construire une ligne de 400 000 volts, il faut environ sept ans. Ainsi, aujourd'hui, nous lançons un projet qui ne pourra voir

le jour avant 2012. Il a donc pour objectif de résoudre les problèmes que nous avons anticipés pour 2012.

Monsieur QUINTON

Avez-vous vraiment additionné tous les coûts du nucléaire (déchets, démantèlement des centrales, etc.) ?

Monsieur HERZ

Notre rôle est de transporter l'électricité. Nous achetons sur le marché le courant pour la compensation des pertes électriques, nous connaissons donc son prix, mais pas la structure des coûts d'EDF.

De la salle

Est-il raisonnable de construire une ligne 400 000 volts, pour, au minimum, 220 millions d'euros, pour alimenter la Bretagne en période de pointe, à partir d'une nouvelle centrale nucléaire, sachant que le nucléaire est inadapté en période de pointe ? En outre, des projets d'énergies renouvelables sont en cours de réflexion en Bretagne.

Monsieur HERZ

Dans le cadre de notre mission de service public de raccordement des producteurs, nous avons été saisis d'une demande de production de 1 600 mégawatts dans le Nord Cotentin, d'où la nécessité d'une ligne électrique. Une demande pour une production autre que nucléaire aurait reçu une réponse similaire.

De la salle

A partir du moment où l'on centralise la production d'énergie, il est forcément indispensable de construire de très grosses lignes. Alors, arrêtez de centraliser la production !

Monsieur HERZ

Nous avons une obligation de service public qui est de raccorder tous les producteurs sans discrimination, c'est pourquoi nous proposons la construction de cette ligne. Nous avons proposé qu'elle aille vers le sud plutôt que vers l'est afin d'assurer une meilleure robustesse du système électrique dans le Grand Ouest. Mais la nouvelle ligne ne pourra résoudre pas les problèmes de tenue de tension de l'Ouest de la Bretagne.

De la salle

Les hommes politiques pourraient-ils participer au débat ? Ce sont en effet eux qui décident.

Monsieur DESQUILBET

[problème de structure du compte-rendu : cette réponse correspond à une autre question]

Avec une production centralisée, notre pays peut réaliser des économies d'échelle, et donc réduire le prix de l'électricité produite. Dans certains endroits bien sûr, les possibilités de production

décentralisée sont étudiées, mais dans la plupart des cas, le réseau permet, aux périodes de pointe, de produire de l'électricité pour un coût moindre.

De la salle

Monsieur Herz se défile constamment. Pourquoi est-il donc à la tribune ? Remplaçons-le par un représentant d'EDF. Par ailleurs, la décision de l'EPR est prise, alors pourquoi nous faire croire que la ligne THT n'est pas décidée ? Sans elle, il ne peut y avoir d'EPR. D'ailleurs, vous savez même peut-être déjà où passera la ligne.

Monsieur BLONDIAUX

Il n'est pas sûr que la ligne aérienne soit la solution pour transporter l'électricité. D'autres alternatives sont possibles.

Monsieur BONNEAUD

La CPDP a lancé une expertise technique indépendante sur les alternatives possibles au projet de RTE. Cette expertise est réalisée par le bureau d'étude italien CESI et ses résultats seront présentés le 14 février prochain à Fougères.

Par ailleurs, le projet de ligne THT de RTE est bien évidemment lié au projet d'EPR de EDF. RTE affirme qu'une nouvelle ligne de transport est nécessaire pour l'EPR. Nous sommes en train d'évaluer cette nécessité.

Monsieur DUTERTRE

Je suis présent ce jour en tant que conseiller général du canton d'Ernée. Je suis là à titre personnel. Je ne suis pas mandaté par le Président du Conseil général. Je suis venu afin de me faire une opinion sur la nécessité de ce projet, qui jusqu'à maintenant, n'a pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil général.

Il semble qu'il y ait un manque de puissance électrique dans le département, notamment à Laval. Or une ligne de 400 000 volts traverse le canton, mais ne l'alimente pas. Ne pourrait-on pas l'utiliser pour les habitants de Laval ?

Monsieur HERZ

Si la ligne doit aboutir en Mayenne, nous en profiterons pour installer des transformateurs afin d'améliorer la qualité de l'électricité dans la région de Laval. Si tel n'était pas le cas, le renforcement de l'alimentation de Laval ne pourrait arriver que plus tard compte tenu des règles d'investissement de la Commission de régulation de l'énergie.

De la salle

De nombreux réacteurs ne sont-ils pas actuellement utilisés pour l'exportation ?

Monsieur HERZ [cette réponse ne correspond pas à la question]

Les consommations d'électricité augmentent beaucoup en France. Ainsi, en 2012, il y aura en France un besoin de nouvelles unités de production, notamment pour assurer la pointe.

Monsieur BLONDIAUX

Comment évaluez-vous les futurs pics de consommation ?

Monsieur HERZ

Nous étudions différents scénarios, en liaison avec les pouvoirs publics. La CPDP a mandaté un groupe de travail pour étudier ce point, dont les conclusions seront rendues la semaine prochaine.

Monsieur BLONDIAUX

Je précise que des experts du monde associatif participent à ce groupe de travail.

Monsieur DEMAS

On nous a déjà tenu le même discours dans les années 1990 pour justifier de nouvelles créations de ligne.

Monsieur HERZ

Dans le cadre de notre mission d'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, nous sommes contraints d'anticiper la consommation future de la France. Notre bilan prévisionnel est destiné au Ministère de l'Industrie est responsable des questions de production.

Monsieur DEMAS

Le fournisseur et le transporteur d'électricité déterminent les besoins de la France.

Monsieur HERZ

Non. C'est le Ministère qui décide de la programmation pluriannuelle de la production électrique française.

Monsieur DEMAS

Mais pourquoi amène-t-on de l'énergie nucléaire dans notre région, alors qu'elle développe actuellement une autre politique énergétique ?

De la salle

Combien le projet de RTE peut-il rapporter à une commune par an et par pylône ?

Monsieur HERZ

Le législateur a voté en 1980, en faveur des communes, une taxe sur les pylônes réévaluée chaque année : elle s'élève actuellement à 3 012 euros par an pour un pylône 400 000 volts.

De la salle

Et le programme d'accompagnement qui arrose les communes ?

Monsieur HERZ

Il s'agit d'un programme géré sous l'égide du préfet, en concertation avec les élus, les associations, les agriculteurs. Il sert à toutes sortes de projets de développement durable au profit du territoire. Les décisions sont prises par les partenaires de la concertation, pas par RTE.

Monsieur DEMAS

RTE est une entreprise publique : ainsi, vous payer avec l'argent que vous nous avez pris.

Monsieur HERZ

Le principe du programme d'accompagnement a été décidé par le Ministère. Les expériences montrent que partout, ces financements permettent le lancement de projets utiles aux communes.

De la salle

Pourquoi ne pas faire passer la ligne sous la mer ?

Monsieur BONNEAUD

Cette solution est étudiée par le groupe de travail.

Monsieur DESQUILBET

Nous avons étudié ces solutions, mais elles s'avèrent chères. En outre, elles ne fonctionneraient pas car les réacteurs de Flamanville ont besoin d'être connectés à d'autres zones de production pour le maintien du synchronisme que nous expliquons dans notre dossier. Or il n'y a pas suffisamment de moyens de production en Bretagne Nord pour que cette solution soit efficace..

De la salle

Vous essayez de nous culpabiliser en évoquant le besoin de consommation locale. Or vos collègues d'EDF parlent quant à eux avant tout du nécessaire renouvellement des centrales actuelles en 2020, en vue de l'exportation.

Monsieur HERZ

Ce n'est pas contradictoire. Cette ligne, nécessaire à l'EPR, représente une opportunité pour améliorer la qualité de l'électricité de la région. Elle ne se justifie pas par la consommation.

Monsieur DEMAS

Ce n'est donc pas la consommation qui justifie la ligne.

Monsieur HERZ

C'est la production qui justifie sa construction.

De la salle

Nous allons donc servir de cobayes pour un prototype d'EPR installé à Flamanville.

Monsieur HERZ

Toute implantation de 1 600 mégawatt dans une région modifie les transits dans le réseau de transport et implique des travaux de développement du réseau.

De la salle

Depuis quelques années, la France a décidé de passer à une production électrique issue, pour 21 %, des énergies renouvelables. Or nous n'en sommes qu'à 16 %. Comment allons-nous atteindre ces 21 %, Monsieur Favennec ?

Monsieur FAVENNEC

Il est vrai que je suis le seul parlementaire présent ce soir, mais je n'ai pas l'habitude de me défiler. Je ne suis pas sur la tribune car je n'y ai pas été invité.

J'ai été parmi les députés de mon groupe parlementaire l'un des seuls à lutter pour imposer, dans la loi, les fermes éoliennes. Parce que je me suis opposé à un amendement présenté par mon propre groupe parlementaire, on peut désormais créer de telles fermes éoliennes.

Je me pose des questions en termes d'environnement, mais également en termes de santé publique. Je suis favorable au développement des énergies renouvelables. J'ai par exemple aidé la commune de Saint-Hilaire-du-Maine à mettre en place du chauffage à base de bois recyclé.

Monsieur DEMAS

Vous avez voté la loi éolienne, mais vous avez également voté la loi sur l'EPR.

Monsieur FAVENNEC

Nous avons tous ici la volonté de développer les énergies renouvelables. Mais en combien de temps vont-elles permettre à notre pays de continuer à être indépendant du point de vue énergétique ?

Monsieur DEMAS

Nous irons très vite.

De la salle

Sur quels chiffres vous appuyez-vous pour prendre parti pour l'EPR ?

Monsieur QUINTON

Les quelques euros pour Saint-Hilaire-du-Maine ne sont rien au regard des 2 milliards d'euros accordés à l'EPR.

Monsieur DEMAS

Seuls 8 % des Français sont favorables à l'énergie nucléaire, d'après un sondage publié ce jour.

Monsieur BLONDIAUX

Nous n'avons pas invité Monsieur Favennec à la tribune car nous souhaitons la présence d'élus de proximité. Nous devons maintenant avancer sur le deuxième thème.

De la salle

Nous voulons une réponse de Monsieur Favennec. C'est ça la démocratie.

Monsieur FAVENNEC

Je n'ai pas de leçon de démocratie à recevoir de vous et je n'ai rien à ajouter à ma réponse.

Monsieur BLONDIAUX

Nous devons maintenant poursuivre sur le thème suivant. Vous ne pouvez pas mobiliser la parole.

De la salle

Ce sont les sénateurs qui ont abrogé l'amendement des députés permettant la création des fermes éoliennes.

Monsieur FAVENNEC

Le texte que vous connaissez est l'œuvre de la commission mixte paritaire, qui rassemble des députés et des sénateurs.

De la salle

Lors du premier débat parlementaire, vous avez voté contre les fermes éoliennes.

Monsieur FAVENNEC

C'est faux.

Quels sont les impacts des CEM sur la santé humaine ?

Monsieur BLONDIAUX
CNDP THT

Cette question se situe au cœur de notre débat. Nous l'avons abordée lors de notre dernière réunion thématique à Châteaugiron. Les études en laboratoire, sur des animaux, n'ont pas permis de constater des effets biologiques sur la santé. En revanche, des études épidémiologiques montrent une augmentation statistique des leucémies des enfants. Mais nous manquons en France d'études épidémiologiques. Il n'y a donc pas de certitude scientifique, mais le doute existe et l'inquiétude est forte.

Dans ce cas, n'est-il pas prudent d'appliquer le principe de précaution ? Mais comment le faire dans le cas précis ? Peut-on envisager la mise en place d'un dispositif de vigilance partenarial et transparent ?

Si l'OMS préconise ces mesures, elle ne statue pas sur leur contenu précis qui est de la responsabilité de chaque pays. Il revient aussi aux autorités de déterminer le niveau de « risque acceptable ».

De la salle

La DGS préconise de ne pas construire de nouvelles habitations sous les lignes existantes. Or aucune loi n'interdit de déposer des permis de construire sur ces terrains. J'interpelle donc les parlementaires à intervenir dans ce domaine. Il faut savoir que le risque pour un enfant de contracter une leucémie sur ces terrains est 73 % supérieur au risque sur un terrain éloigné de toute ligne THT. Or la seule gêne que reconnaît RTE est la gêne visuelle ! RTE ne reconnaît même pas le bruit des lignes THT. Enfin, il est indispensable de réviser les normes en matière de calcul des champs magnétiques car elles ne correspondent plus à rien.

Monsieur HERZ

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France préconise de donner un cadre réglementaire aux limites d'exposition du public aux champs magnétique, ce qui a été fait dans le seul cas des lignes électriques. Elle demande d'encourager la mise en œuvre coordonnée d'études expérimentales et de mettre à disposition l'information : nous avons réalisé une brochure disponible sur notre site Internet.

La loi SRU de 2002 et un décret d'application permettent aux Préfets d'instituer des servitudes sous les lignes et jusqu'à 15 m pour empêcher la construction de nouvelles habitations et de certaines catégories de nouveaux établissements recevant du public.

Il est vrai que les lignes font du bruit. Mais RTE respecte la réglementation sur le bruit en vigueur en France. Vous avez également évoqué les normes : elles correspondent à l'application d'une recommandation européenne, fondée sur l'avis d'une commission internationale, et elles prévoient un niveau élevé de protection de la santé ». Des examens réguliers sont en outre prévus concernant l'opportunité de réviser ces normes. En 2002, un groupe d'experts a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier les normes.

De la salle

Comment appliquer le principe de précaution ? Il est certes possible de transporter l'électricité par le biais d'une ligne THT. Mais on pourrait également transformer l'énergie électrique en hydrogène, afin de le transporter vers des centres de production thermique. Or une centrale thermique coûte moins cher qu'un EPR.

Monsieur HERZ

Les Japonais ont lancé il y a quelques années un immense programme de recherche sur l'hydrogène. Ce projet était très intéressant, mais à long terme. Il permet de faire avancer la recherche. J'en avais d'ailleurs informé le Ministère.

De la salle

On ne peut stocker l'électricité, contrairement à l'hydrogène. En outre, en brûlant, l'hydrogène ne produit aucun polluant.

De la salle

Ne pourrait-on pas interdire les lignes THT au-dessus de l'habitat existant ?

Monsieur HERZ

Nous nous sommes engagés à ne pas surplomber les habitations et les établissements d'élevage à l'occasion de la construction de cette ligne. Je précise toutefois que nous sommes en-dessous des valeurs recommandées par l'Union européenne en matière de champs électromagnétiques. Le législateur a donc voté pour d'autres raisons l'article de loi sur la possibilité d'interdire de construire sous les lignes.

Monsieur DESQUILBET

En effet, en Ile-de-France par exemple, beaucoup de villes se sont développées sous les lignes THT où les terrains coûtaient moins cher. Se pose alors un problème de qualité de vie pour ces habitants, mais aussi un problème d'accès aux ouvrages, pour nos agents, lors des visites de contrôle et de rénovation.

De la salle

Je voudrais mettre l'accent sur la différence de moyens entre EDF et RTE d'un côté et les associations s'opposant au projet, de l'autre. Les représentants de RTE ne sont pas présents pour répondre à nos questions, mais pour nous vendre un produit.

L'OMS n'est pas libre de publier des rapports s'opposant à la construction de centrales nucléaires. Je l'avais clairement indiqué lors d'une précédente réunion : or la représentante de l'OMS ne m'avait pas contredit. Mais la presse n'a pas rapporté mes propos correctement.

De la salle

En Suède, la norme s'élève à 0,2 micro-testas contre 100 micro-testas en France. Par ailleurs, des zones d'ombre demeurent à propos de la santé publique. Pourtant, on continue à construire des lignes, pour servir un EPR dont nous n'avons pas besoin en termes de consommation. L'électricité

sera donc exportée, tandis que les déchets resteront en France. Alors, appliquons le principe de précaution et approfondissons les recherches afin de trouver des solutions pour les lignes existantes !

Comment un élu peut-il souhaiter le développement de son territoire tout en gelant toutes les possibilités de construction sur ce même territoire, en raison du danger créé par les lignes THT ?

Monsieur HERZ

Nous construisons cette ligne au nom de notre obligation de service public de livrer l'énergie électrique. RTE n'est pas là pour faire du profit. La Commission de régulation de l'électricité fixe les tarifs d'accès au réseau en fonction de nos coûts.

Par ailleurs, je n'ai pas connaissance de la norme suédoise que vous évoquez. Nous adoptons une approche de précaution, sur la base des recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France.

De la salle

Les lobbies sont en permanence présents dans les couloirs du Parlement européen.

Monsieur HERZ

RTE est indépendant d'EDF. Nous sommes une filiale d'EDF, mais avec des dérogations au Code du Commerce pour garantir notre indépendance. Par exemple, seul le directoire de RTE est habilité à décider en matière de gestion du réseau de transport.

De la salle

Vous pouvez donc refuser de construire cette ligne demandée par EDF.

Monsieur HERZ

Selon la loi, RTE a obligation de raccorder tous les producteurs sans discrimination.

De la salle

Personne n'a contesté la corrélation statistique entre le risque épidémiologique et la présence d'une ligne THT. Certes, aucune corrélation scientifique n'a pu être prouvée, mais la corrélation statistique est elle bien réelle.

Je ne reviendrais pas sur l'autocensure de l'OMS. Mais dans le monde, tous les experts indépendants adoptent la norme 0,2 micro-testas.

Enfin, le nucléaire a un gros inconvénient : les déchets. Je propose donc à tous les défenseurs du nucléaire de prendre un bidon de déchets dans leur jardin.

Monsieur HERZ

Des centaines d'études ont été menées en trente ans. Toutes les expertises ont conclu à l'absence de cancer chez l'adulte et à l'absence de maladie chez l'enfant au-dessous de 0,4 micro-testas. La seule corrélation est statistique et concerne la leucémie chez l'enfant. Certaines études ne trouvent pas de

corrélation, d'autres en trouvent comme l'étude Draper. Or cette dernière trouve une corrélation jusqu'à une distance de 400 à 600 mètres des lignes, où le niveau de champ magnétique est inférieur à celui qu'on trouve dans les domiciles. On peut donc se dire que les champs électromagnétiques ne sont pas en cause et Draper lui-même se demande s'il n'y a pas d'autres explications. Par exemple, on regroupe souvent les infrastructures, ce qui fait que beaucoup de lignes électriques sont le long des routes.

Monsieur QUINTON

Vous avez reconnu qu'il existait des problèmes, mais vous n'en avez pas trouvé la justification scientifique, c'est pourquoi vous les niez. En outre, vous n'avez pas parlé des courants vagabonds. Pourtant, les exemples sont très nombreux, mais l'étude de Coutiches a subitement été arrêtée. Or nous avons entendu quantité de témoignages de personnes dormant mal, ressentant du stress, etc. C'est pourquoi nous refusons cette ligne THT qui n'a aucune utilité.

Monsieur HERZ

Les courants vagabonds sont un autre sujet, liés au champ électrique, dont on parlera à propos des impacts sur les animaux. Par ailleurs, le suivi médical à Coutiches a été arrêté à la demande des habitants. Concernant le stress, nous faisons confiance aux expertises collectives qui concluent que les lignes n'ont pas d'effet.

De la salle

Effectivement, les polémiques ont été nombreuses à Coutiches. Les habitants ont demandé l'arrêt du suivi médical car ils avaient déménagé et les syndromes avaient disparu.

Par ailleurs, les normes suédoises ne sont pas traduites en anglais, c'est pourquoi vous n'en avez pas connaissance.

Un amendement a été voté par le Parlement : il demande que les terrains situés sous les lignes THT soient traités de manière spécifique. Mais cet amendement est maintenant en attente au Sénat.

Monsieur BLONDIAUX

L'exposé sur les normes européennes n'a pas pu être mené à son terme lors de la réunion de Châteaugiron.

De la salle

Le rapport de l'OMS de 2004 est très intéressant.

Monsieur BLONDIAUX

Il est disponible sur notre site.

Monsieur DEMAS

L'OMS a tout de même classé les champs magnétiques comme potentiellement cancérigènes. Habiter à proximité d'une ligne THT est une hérésie, comme le reconnaissent les spécialistes.

Monsieur HERZ

Le rapport de la DGS a conduit le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France à prendre les recommandations que suit RTE.

A Coutiches, la ligne avait reçu une déclaration d'utilité publique en 1987. Lorsque nos agents ont souhaité démarrer les travaux en 1989, les terrains avaient été vendus et construits. Cette situation ne peut plus se reproduire aujourd'hui avec les procédures de concertation. A titre exceptionnel, un protocole a été signé pour l'achat des maisons. Certains propriétaires ont préféré vendre et d'autres personnes ont racheté les maisons, qui pouvaient très bien bénéficier du suivi médical.

Par ailleurs, l'amendement de M. Blazy, motivé par le cas de la construction d'un lotissement sous une ligne existante à Louvres en Ile-de-France, n'est pas du tout resté lettre morte puisqu'il a permis de déboucher sur l'article de loi permettant d'instaurer des servitudes d'inconstructibilité.

Enfin, le classement du CIRC en potentiellement cancérigène ne concerne que les champs magnétiques, et non les champs électriques, pour le seul sujet de la leucémie de l'enfant au-dessus de 0,4 micro-testas. D'autres produits, comme le café par exemple, sont également classés par le CIRC dans la même catégorie.

Monsieur DEMAS

La revente des terrains de Coutiches a été réalisée à des prix largement sous-évalués.

De la salle

Le Président de l'Association française pour la recherche en cancérologie parle de mutations génétiques provoquées par les lignes THT. Il constate, en France, un déni scientifique et politique de ces dangers.

Monsieur HERZ

Les champs magnétiques pourraient provoquer des mutations, mais pas les champs magnétiques de fréquences extrêmement faibles, qui véhiculent une énergie très faible. Nous ne sommes donc pas du tout dans les mêmes ordres de grandeur.

De la salle

Vous évoluez... Il va bien falloir que RTE tienne compte des propos d'un professeur aussi célèbre.

Monsieur HERZ

Vous trouverez beaucoup de cancérologues d'une opinion différente de celle évoquée.

De la salle

Toutes les études épidémiologiques acceptent un risque de 1 pour 1 million. Or l'étude Draper se fonde sur un risque de 38 pour 1 million. Nous avons donc 38 fois plus de raisons de ne pas construire cette ligne.

De la salle

Le débat sur la santé n'est pas simple. Mais le principe de précaution est désormais inscrit dans la constitution. L'étude Draper démontre l'excès de risques. Mais il n'existe à ce jour aucune étude épidémiologique de grande envergure en France. Alors, pourquoi ne pas lancer une telle étude avant la construction de la ligne THT ?

Je déplore que le dossier de RTE ne contienne pas d'autre scénario que celui de l'EPR de Flamanville. Pourquoi ? En fait, il n'existe pas de définition juridique de ce qu'est un couloir de ligne à très haute tension. Il devient urgent d'établir cette définition d'un point de vue sanitaire.

Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ?

Monsieur VELLAUD
CNDP THT

Lors de la réunion de Saint-Lô, le 29 novembre dernier, nous avons invité des spécialistes afin d'évoquer les incidences sanitaires des lignes THT sur les animaux d'élevage. Les courants parasites générés par les champs électromagnétiques ont-ils des impacts sur les animaux ? De quelle nature et de quelle ampleur ?

RTE a annoncé que des diagnostics électriques préalables des installations agricoles proches seront réalisés. Enfin, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé la reprise des travaux du GPSE qui créé à l'initiative de la Confédération Paysanne, a pour mission de régler les litiges autour de cas concrets.

Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ? Avant la construction de la ligne, comment se fait la définition du tracé et l'implantation des pylônes pour tenir compte des spécificités des cultures et des zones traversées ? Quelles contraintes techniques impliquent les lignes THT sur l'exploitation agricole ? Comment les réduire ?

Le cadre national (général) d'indemnisation peut-il être complété, pour la ligne THT, d'un protocole spécifique tenant compte des cultures locales ?

De la salle

A Saint-Lô, il a également été évoqué la difficulté que rencontre RTE à isoler complètement une exploitation agricole. Il faudrait en permanence un technicien par ferme pour contrôler chaque exploitation ! Par ailleurs, les lignes THT ont des effets directs en termes de germes microbiens.

Monsieur DESQUILBET

Environ 15 000 fermes se situent actuellement à proximité de lignes électriques en France. Seuls 10 cas posent problème. En outre, aucun cas ne pose problème dans les pays voisins. En cas de difficulté, des vétérinaires et des électriciens se rendent sur place pour effectuer des contrôles et vérifications : c'est le rôle du GPSE.

Monsieur QUINTON

Le courant des lignes THT se reporte sur les clôtures. Ce courant crée un stress chez les animaux, qui se nourrissent moins et produisent donc moins. Ils deviennent en outre plus sensibles aux germes.

Monsieur DESQUILBET

Nous diffusons beaucoup d'informations sur les précautions à prendre. Il s'agit le plus souvent de mesures toutes simples.

Monsieur QUINTON

Pourquoi certains agriculteurs rencontrent-ils toujours des problèmes ? Vous savez très bien que des difficultés apparaissent en salle de traite. Or si le système électronique d'une salle de traite est mal réglé, la production ne pourra pas être constante.

Monsieur DESQUILBET

J'ai effectivement constaté que certaines installations très modernes étaient peu sécurisées.

Monsieur QUINTON

Tout installateur de salle de traite respecte un cahier des charges.

Monsieur DESQUILBET

Je ne généralise pas les cas exceptionnels. Nous traitons les cas problématiques en amont.

Monsieur QUINTON

Vous n'écoutez pas les éleveurs qui viennent vous voir.

De la salle

Un agriculteur a témoigné lors de la réunion de Châteaugiron. Il est maintenant à la retraite et ses problèmes n'ont jamais été réglés. Une autre personne n'arrive pas à vendre sa maison.

Monsieur DESQUILBET

Nous connaissons ces dossiers. Nous prenons en main les personnes qui se présentent à nous. Vous citez la situation d'un agriculteur qui a porté plainte avant même d'essayer de discuter du problème avec nous. Nous n'avons rien à nous reprocher. S'agissant de la personne souhaitant vendre sa maison, il s'avère que le prix demandé était trop élevé, et que la principale raison de la difficulté de revente est un projet de construction d'une plate-forme ferroviaire à proximité.

De la salle

Le sujet des courants vagabonds est très complexe. Il est exact que vos services ont résolu certains cas, mais vous ne citez pas les cas pour lesquels vous n'avez toujours pas trouvé de solution. Je vous invite à notre réunion du 10 février.

Monsieur DESQUILBET

D'ici la fin du débat public, nous n'avons pas le droit de nous rendre à des réunions publiques.

Monsieur BLONDIAUX

Monsieur Giblin a en outre demandé aux représentants de RTE de ne plus rencontrer de maires durant le débat public.

Monsieur QUINTON

L'agriculteur évoqué a résisté à la grosse somme que RTE voulait lui donner en douce.

Monsieur DESQUILBET

C'est faux. Vous ne pouvez pas dire cela.

De la salle

Les représentants de RTE a rendez-vous le 8 février avec le Conseil municipal de Montigny-le-Briand. Nous avons demandé à participer à cette séance en tant qu'auditeurs muets ; Monsieur le Maire a refusé notre présence.

Monsieur BLONDIAUX

Cette information sera communiquée à Monsieur Giblin.

Monsieur DESQUILBET

Habituellement, l'instruction des projets commence par le lancement de la concertation et le débat public représente une parenthèse dans la concertation. Or le projet Cotentin-Maine commence par le débat public, ce qui explique les difficultés d'information. Vous vous sentez agressés par un projet encore inconnu. C'est pourquoi nous avons souhaité rencontrer les Maires. D'autres nous ont convoqués. Monsieur Giblin avait autorisé ces rencontres, mais vu les difficultés, il a changé d'avis hier.

Monsieur QUINTON

Il est inadmissible que vous contactiez vous-mêmes certains Maires.

Monsieur DESQUILBET

Les conseillers généraux nous ont demandé d'aller voir les Maires de leurs cantons. Pourquoi serait-il anormal qu'un Maire soit mis au courant de notre projet ? L'inverse me semble anormal. Il est normal qu'ils soient mis en mesure de répondre aux questions de leurs administrés.

De la salle

C'est une honte !

Monsieur BLONDIAUX

Passons au thème de l'environnement.

Protestations dans la salle.

Monsieur BLONDIAUX

Si ce thème ne suscite pas d'intérêt, nous ne le traitons pas.

De la salle

Cette question n'est pas d'actualité, puisque la question est « faut-il ou non une ligne THT ? ». Lier les débats publics sur l'EPR et la ligne THT auraient été plus intéressants. Nous aurions ainsi pu discuter avec EDF et RTE en même temps. Mais à quoi cela sert-il maintenant de savoir s'il faut peindre les pylônes en vert ? Telle n'est pas la question à ce jour.

Monsieur DESQUILBET

Le débat public nous est imposé par la loi. Il a toutefois un intérêt pour nous : en effet, nous recueillons de l'information. Vous n'avez peut-être pas envie de savoir comment sera la ligne si elle est construite, mais pour ma part, je souhaite qu'elle s'insère le mieux possible dans l'environnement.

Protestations dans la salle.

Monsieur BLONDIAUX

Si ce thème n'est pas à l'ordre du jour du public qui est venu pour s'informer, passons au thème suivant.

Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?

Monsieur BONNEAUD
CNDP, THT

Ce sujet a été celui de la réunion de Villedieu les Poêles, le 22 novembre dernier. Quelles sont les alternatives techniques à une ligne aérienne à très haute tension ? Que propose le maître d'ouvrage ? Certains acteurs sont favorables à la solution de l'enfouissement. Une ligne sous-marine entre Cotentin et Bretagne est-elle envisageable ? D'autres alternatives techniques ont été analysées par RTE à la demande de la CNDP : elles vont du renforcement de la ligne existante à différents dispositifs techniques en passant par le recours à des lignes à courant continu. RTE considère qu'aucune de ces solutions ne présente d'avantage par rapport au projet qu'il propose.

Une expertise technique a été lancée afin d'explorer la faisabilité technique et financière des solutions évoquées à l'occasion du débat. La société italienne CESI a été choisie après appel d'offres : nous aurons les résultats de cette expertise avant la fin du débat. Ils seront présentés le 14 février à Fougères avant la réunion de synthèse.

De la salle

Comment pourrions-nous être présents à une réunion publique ayant lieu l'après-midi ?

Monsieur BONNEAUD

Son compte rendu sera diffusé sur Internet.

Monsieur DEMAS

Que devient le projet de ligne THT à 225 000 volts dans le Parc de la Brière ?

Monsieur HERZ

Il s'agit d'un autre projet. On ne peut pas faire un parallèle entre ce projet, qui repose sur le besoin d'alimenter en permanence les consommateurs alors que les consommations augmentent et le projet Cotentin – Maine, motivé par un accroissement de la production.

Monsieur BLONDIAUX

Les personnes non équipées d'Internet peuvent nous envoyer un courrier. Le rapport leur sera transmis par courrier également.

De la salle

Je propose de supprimer l'EPR et de ce fait, la ligne THT.

De la salle

Ce projet va augmenter par trois le transit sur la ligne Domloup-Les Quintes. Comment peut obliger RTE à avertir les habitants concernés ?

Monsieur HERZ

Nous respectons les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France en matière d'information du public. Comme l'électricité ne se stocke pas, le transit varie déjà en fonction des périodes. A certains moments, l'intensité qui transite dans la ligne est au maximum.

De la salle

Comment EDF et RTE vont-ils imposer démocratiquement leur projet alors que toutes les associations, tous les habitants et de nombreux élus y sont opposés ?

Monsieur DESQUILBET

La Commission va rendre son rapport et le maître d'ouvrage devra prendre une décision. Comment allons-nous travailler ? Le dossier sera pris en main par le Préfet : il réunira les personnes souhaitant travailler avec nous autour du meilleur tracé. Nous étudierons les sensibilités de l'environnement, nous comparerons les fuseaux, etc. Au final, la ligne sera construite si le Ministère de l'Industrie signe la déclaration d'utilité publique.

Je comprends que les pylônes soient difficiles à accepter, sachant néanmoins que l'ouvrage est utile pour tout le monde.

De la salle

Au regard des événements actuels en Iran, en Corée, en Palestine, allons-nous poursuivre encore longtemps dans l'affreuse voie du nucléaire ?

Monsieur QUINTON, Maire de Saint-Hilaire-du-Maine

J'ai été sollicité par le Collectif Mayenne Survolté pour être présent sur la Tribune. Mais j'ai préféré être présent dans la salle. Les représentants de RTE auraient dû s'en tenir à des réponses techniques au lieu de vendre un projet politique. Les propos des experts se sont avérés incompréhensibles. Où sont les élus ?

Monsieur BLONDIAUX

Vous ne pouvez pas nous accuser ainsi.

Monsieur QUINTON, Maire de Saint-Hilaire-du-Maine

En fait, les interventions les plus cohérentes ont été apportées par les associations opposées à la ligne THT. Ces associations ont présenté les solutions alternatives, à l'aide d'énergies dites nouvelles, mais le bois est-il vraiment une énergie nouvelle ? D'autres solutions existent.

Je voudrais faire la proposition suivante : augmenter le tarif de l'électricité de 20 à 30 % nous inciterait à économiser ce bien précieux. La cagnotte ainsi recueillie permettrait de financer le recyclage des déchets et de promouvoir les énergies de remplacement.

Habituellement, un débat a lieu avant la prise de décision. Ici, il aura au moins permis de s'exprimer et de mettre en exergue une force citoyenne qui doit continuer à se mobiliser. La prise en compte de l'environnement et le développement durable sont des éléments essentiels de la politique du territoire mayennais. Je vous invite à nous rejoindre.

Conclusion

Monsieur BLONDIAUX CNDP THT

Monsieur BLONDIAUX

Cette réunion a été un bel exemple de démocratie. Nous avons bien rempli notre rôle d'information et d'interpellation du maître d'ouvrage.

De la salle

Il s'agit d'un sujet suffisamment sérieux pour que nous ne remettions pas notre avenir dans les mains d'experts, quels qu'ils soient. Pourquoi ne pas étudier un scénario impliquant en partie chaque type d'énergie ?

Monsieur QUINTON

La réponse à cette question ne doit pas venir de RTE, mais de nos hommes politiques. La Mayenne et les Pays de la Loire sont contre l'EPR et la ligne THT : ils défendent les énergies renouvelables. Monsieur Favennec, démarrez une réflexion en ce sens avec vos collègues parlementaires et nous vous suivrons.

Monsieur DESQUILBET

Le réseau électrique à 400 000 volts fait le trait d'union entre la production et la consommation : tant que nous aurons à alimenter des villes, des industries lourdes, des TGV..., nous aurons besoin de ces lignes.

Monsieur DEMAS

Monsieur Favennec, défendez notre point de vue et nous vous soutiendrons.

Monsieur DUTERTRE

Le Conseil général a subventionné un programme de chauffage à bois à Saint-Hilaire-du-Maine, a installé des panneaux solaires, intervient et soutient les projets de développement durable du département. Je ne sais quelle sera la décision du Président du Conseil général quant à cette ligne à très haute tension. Je lui transmettrai les propos entendus aujourd'hui.

Monsieur FAVENNEC

Je ne reconnais à personne le droit de parler à ma place à propos de ma position sur la ligne à très haute tension. Je ne vous ai pas attendu pour prendre conscience de la nécessité d'accélérer notre action en matière de développement durable. Je suivrai la région Pays-de-la-Loire dans toutes ses initiatives allant dans ce sens.

De la salle

De toute façon, Monsieur le Premier Ministre a annoncé que quatre nouveaux EPR seraient construits suite à celui de Flamanville.

M. BENARATA, porte-parole des Verts de la Mayenne

Les politiques sont mobilisés contre ce projet, notamment les Verts de la Mayenne. Nous nous sommes également opposés à l'Assemblée nationale contre le projet de loi d'orientation sur l'EPR. Mais qu'est-ce que ce simulacre de démocratie où le parlement ose prendre des décisions, et où les promoteurs sont invités à l'Assemblée nationale ? Nous demandons un vrai débat national sur l'énergie.

Monsieur BLONDIAUX

Ces réunions portent tout de même en elles un potentiel d'information et de discussion tout à fait intéressant. Je vous remercie.